

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 71 (1957)

Artikel: À propos des armoires de la ville d'Yverdon
Autor: Kasser, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos des armoiries de la ville d'Yverdon

par GEORGES KASSER

Par décision du 24 septembre 1898, les autorités d'Yverdon ont fixé les armoiries de cette ville: « de sinople à deux fasces ondées d'argent, au chef d'argent chargé d'un Y gothique d'or ».

Jusqu'à cette époque, il régnait une grande variété dans ce domaine: l'Y était gothique ou romain; très souvent, il était laissé de côté. A côté du champ de sinople aux ondes d'argent, on trouve aussi souvent le champ d'argent et les ondes de sinople. Le nombre des ondes varie de deux à quatre. Les armoiries adoptées sont les plus anciennes connues: elles figurent sur un plat de vermeil, daté de 1583 et conservé au Musée de Berne¹⁾.

A l'occasion d'autres recherches, quelques textes nous sont tombés sous les yeux, textes pouvant jeter quelque lumière sur ce qu'étaient ces armoiries aux XIV^e et XV^e siècles.

Les uns traitent de vêtements aux couleurs de la ville, Yverdon semble avoir été très généreuse dans la distribution de vêtements à ses couleurs; la ville en faisait présent, non seulement au « commandeur » (huissier), mais elle en donnait aussi aux tireurs, tant à la couleuvrine qu'à l'arbalète. C'était une gratification fréquente pour les maîtres d'état ayant accompli quelque travail important pour la commune. Parfois, même, un assisté, recueilli à l'Hôpital, en était gratifié, ce qui a motivé la décision suivante du Conseil²⁾: « *Ayant le dit Sr. hospitallier faict fayre un manteau à Guill. Chanel, rendu à l'Hospital, des couleurs de la ville avecq les ondes, a esté ordonné que par cy après les ondes ne se feront fors (sauf) au manteau du commandeur, ains (mais) simplement des couleurs de la ville.* »

Ce texte nous montre qu'à partir de 1616, il y a deux catégories de vêtements aux couleurs de la ville, les officiels réservés au commandeur « avec les ondes », les autres sans ces ondes. Mais avant 1616, il semble que cette distinction n'existait pas.

Voici quelques indications concernant ces vêtements, tirés des comptes d'Yverdon. Premièrement en 1455³⁾:

...«... *pro tribus ulnis pani albi per ipsum traditis dicto magistro balistarum pro veste sibi per villam debitam de tensera ville pro anno de quo computat, videlicet XVIII S[olidi].* »

« *libravat Petro Vallient pro uno quarto pani viridis pro faciendo undas seu tenseram ville in dicta veste, V S[olidi].* »

Traduction: ... pour trois aunes de drap blanc livrées par lui-même (c'est-à-dire le syndic qui tient les comptes) au maître des arbalétriers pour le vêtement aux couleurs de la ville que la ville lui doit pour l'année dont il rend compte, soit 18 sols.

... il livra à Pierre Vallient pour un quart (d'aune?) de drap vert pour faire les ondes, soit la livrée de la ville, sur le dit vêtement, 5 sols.

¹⁾ Nous renvoyons le lecteur à l'article de John Landry paru en 1904 dans le n° 3 de ce périodique.

²⁾ Registre du Conseil d'Yverdon, 27 décembre 1616.

³⁾ Comptes d'Yverdon, 1455.

Donc vêtement blanc, avec ondes vertes, ce qui correspond « au champ d'argent avec fasces ondées de sinople ».

Le compte de 1611, plus récent, est moins explicite, même s'il est plus détaillé ⁴⁾:

« Plus livré à égrège Jean Michel, mercier, pour achapt de deux aulnes de drap vert et une aulne de drap blanc pour fayre une casaque d'hérault à honn[ête] Simon Pillichod, esleu en cest office, à raison de neuf florins l'aulne et un florin 4 S[ols] pour de la toile verde pour les monstres de la dite casaque asçavoir XXVIII florins IIII sols.....

... pour la façon de la dite casaque, une aulne de toile neuve pour la doublée, achepté des crochets et du fils blanc et noir, délivré à Abraham Boiteux, V florins VI sols. »

Il s'agit d'un costume de héraut, sorte d'huissier en second à côté du commandeur. Le vêtement est vert au deux tiers, blanc pour un tiers. Les ondes sont peut-être encore vertes, si c'est ce qu'on entend par « monstres », mais ce mot peut aussi avoir une autre signification.

Notons en passant que l'aune de drap a passé de six sols en 1455, à neuf florins, équivalant à cent huit sols, en 1611; le renchérissement de la vie n'est pas une notion exclusivement moderne!

Des vêtements, passons à une bannière, probablement une des plus anciennes qu'ait possédées Yverdon. Voici le texte tiré des comptes de 1389 ⁵⁾:

« Libr[avit] Joh[anni] Chuler[i] p[ro] quat[uor] uln[is] dimid[ia] q[ua]rto ce[n]dal[i] qual[is] uln[a] vendit[a] VIII S[olidis] p[ro] banderiam XXXIII S[olidi]

et p[ro] 1 uln[a] tele albe VI S[olidi].

It[em] libr[avit] p[ro] 1 uln[a] Cendal[i] virid[is] p[ro] dict[am] banderiam empt[a] Lausan[a] p[er] Johan[nem] de Ches[eaux?] VII S[olidi].

It[em] libr[avit] Joh[anni] Morelli qui fecit dictam banderiam p[ro] una ulna tele virid[is] ibidem implicat[a]. IIII S[olidi].

It[em] libr[avit] dicto Joh[anne] p[ro] II Witeris de seya ibidem implicat[e] II S[olidi] VIII den[arii]. »

Traduction: Il (le syndic tenant les comptes) livra à Jean Cholier pour quatre aunes et quart de « cendal », chaque aune vendue 8 sols, pour la bannière. 34 sols (le texte dit 4 aunes et demie, un quart; le prix du tout prouve que quart est une correction apportée après coup; 34 sols sont le prix de 4 aunes et quart).

et pour une aune de toile blanche, 6 sols.

De plus pour la dite bannière, il livra pour une aune de « cendal » vert achetée à Lausanne par Jean de Ches(eaux?). 7 sols.

De plus, il livra à Jean Morel, qui confectionna la dite bannière pour une aune de toile verte employée à cela, 4 sols.

De plus, il livra au dit Jean pour 2 (mot inconnu) de (mot inconnu, pourrait être « soie »?) employés pour cela, 2 sols 8 deniers. »

« Cendal » est une étoffe légère de soie unie, qui paraît avoir été analogue au taffetas. Les enseignes, les drapeaux étaient souvent faits de cendal ⁶⁾.

Il manque malheureusement dans le texte la couleur du plus gros achat d'étoffe, celle des quatre aunes et quart de « cendal ». Nous en sommes réduits à des hypothèses.

⁴⁾ Comptes d'Yverdon, 27 février 1611.

⁵⁾ Comptes d'Yverdon, 1389.

⁶⁾ Renseignement aimablement communiqué par M. O. Dessemontet, archiviste à Lausanne.

Ce « cendal » pourrait être vert; cela nous semble peu probable, car si on va acheter à Lausanne du « cendal » vert, c'est qu'on n'en trouve pas à Yverdon. L'étoffe d'Yverdon devait donc être d'une autre couleur; d'ailleurs son prix est différent, 7 sols pour le tissu lausannois et seulement 4 pour le tissu yverdonnois.

En supposant que, comme pour le drapeau bernois du XVIII^e siècle, la bannière portait avant tout les armes de Savoie, additionnées d'un écusson de celles de la ville, le « cendal » en question aurait pu être rouge. Mais, ce qui était courant au XVIII^e siècle, l'était-il au XIV^e? Puis, dans ce cas, il ne resterait qu'une aune de toile blanche, ce qui nous semble manifestement insuffisant pour la grande croix de Savoie et une partie plus ou moins importante de l'écusson yverdonnois.

La dernière éventualité nous semble la plus probable, quoique, dans l'état de notre documentation, ce ne puisse être une certitude. Les quatre aunes et quart étaient du « cendal » blanc. En additionnant les aunes des deux sortes de tissu, nous aurions cinq aunes et quart de blanc, contre seulement deux aunes de vert, ce qui permettrait de supposer que, comme le vêtement de 1455, la bannière était de « champ d'argent avec des ondes de sinople ».

Un dernier point: alors que le plus souvent dans les armes, l'eau des lacs et des rivières est figurée en bleu, quel motif a dicté le choix de la couleur verte, le moins fréquent des émaux héraldiques? A-t-on voulu représenter l'eau de la Thièle, qui, le plus souvent, paraît verte? Ou, par une sorte d'armoirie parlante, a-t-on voulu représenter de façon visible et naïve la seconde syllabe du mot *Yverdon*? Ou, enfin, comme plus tard à la fin du XVIII^e siècle, le vert était-il à la mode au XIV^e pour un motif que nous ignorons? Car nous le retrouvons dans les armes de Moudon et de Rolle, villes dont la vie communale débute à peu près en même temps que celle d'Yverdon.

Que ce soit pour un de ces motifs ou pour quelque autre, le vert a toujours été la couleur d'Yverdon; c'est avec de la « cyre verde » achetée chez l'apothicaire Samuel Gillet ⁷⁾, que la ville scelle ses actes en 1607; et de nos jours, nos sportifs portent encore des maillots verts.

⁷⁾ Comptes d'Yverdon, 3 octobre 1607.